

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2009/44

Objet : Contrat « type » de mise à disposition de photographies

L'an deux mille neuf, le 10 novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 10 novembre 2009

Date de convocation :
Le 13 octobre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Secrétaire de séance :
Michel BAUDRY

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Monsieur Victor BERENGUEL (Président), **Monsieur Richard ARZELIER** (Conseiller syndical suppléant de Catherine SAUMONT), **Monsieur Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Valérie GRENARD), **Monsieur Xavier CRET** (Conseiller syndical suppléant), **Madame Chantal EYMEOD** (conseiller syndical), **Monsieur Marc ZANETTO** (Conseiller syndical), **Monsieur Michel BAUDRY** (Conseiller syndical suppléant), **Monsieur Alain DURAND** (conseiller syndical suppléant), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** Vice Président, **Monsieur Claude FEUTRIER** (Conseiller syndical Suppléant), **Monsieur Jean-Claude CATALA** (Conseiller Syndical), **Monsieur Joël BONNAFOUX** (conseiller syndical)

Etaient représentés :

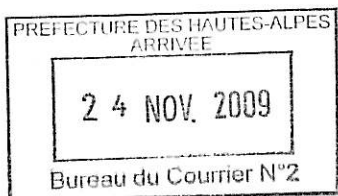
Mme Catherine SAUMONT, Mme Valérie GRENARD, M. Michel ROY, M. Jean BERNARD, M. Claude VINCENT, M. Gérard FROMM

Etaient invités :

Monsieur Jean Louis MICHEL (Président de la communauté de commune Ubaye Serre-Ponçon), Monsieur Dominique ROUX (EDF), Monsieur Christian GROSSAN (CG 05), Monsieur Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun)

Etaient excusés :

M. Roger DIDIER, Mme Monique ESTACHY, M. Gérard FROMM, M. Jean BERNARD, M. Joël GIRAUD, Mme Henriette MARTINEZ, M. Christian GRAGLIA, M. Richard SIRI, M. Jean Michel ARNAUD



Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. recouvre, parmi ses compétences matérielles définies dans ses statuts, une compétence sans contrainte territoriale pour la promotion de ses propres actions. S'agissant d'actions de valorisation et de développement touristique, cette compétence réclame, au service de la qualité de l'accueil qu'il défend, des moyens percutants en termes de communication, que ce soit au travers de publications, de montages audiovisuels, d'équipements d'information ou d'interprétation...

Afin d'être plus efficace, l'Etablissement public a nécessité d'asseoir cette mission particulière sur des médias de bonne qualité, intrinsèquement susceptibles d'être porteurs de sens. Cette stratégie a pu le conduire dans la constitution assez onéreuse d'une photothèque dont les éléments constitutifs demeurent aujourd'hui quelque peu « usés ». Par ailleurs, le Président BERENGUEL considère comme intéressant de soutenir le secteur de la photographie, activité économique souvent porteuse en termes d'image du développement local souhaité par les élus de Serre-Ponçon.

Dès lors, une collaboration spécifique doit pouvoir s'instaurer entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et les créateurs d'images du département des Hautes-Alpes.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

CONSIDERANT :

- Qu'il demeure fondamental de répondre durablement aux besoins iconographiques que rencontre le S.M.A.D.E.S.E.P. au niveau de ses actions de promotion et de communication ;
- Que le S.M.A.D.E.S.E.P. a en outre initié aujourd'hui le renouvellement intégral de son site Internet qui mériterait des supports d'excellente facture ;
- Qu'il paraît souhaitable à cet égard de tisser des partenariats de longue durée avec les photographes professionnels ou amateurs du département ;
- Que ce partenariat apparaîtrait d'autant plus profitable qu'il pourrait être également établi au bénéfice des structures en charge de la promotion du territoire, dès lors qu'il s'agit de productions non commercialisées (plaquettes et brochures, site Internet...) ;

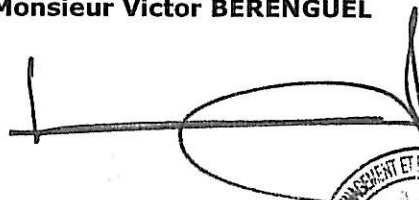
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 novembre 2009 :

- **APPROUVE** les deux contrats « types » ci-joints liant le S.M.A.D.E.S.E.P. respectivement aux photographes Amateurs et aux photographes Professionnels ;
- **AUTORISE** le Président à souscrire ce type de contrats dans la limite du budget prévu à cet effet au titre de l'exercice ;
- **INVITE** le Président à constituer progressivement par ce biais une photothèque, en recherchant autant que possible, à répondre aux différents champs iconographiques sur lesquels le S.M.A.D.E.S.E.P. et ses partenaires sont susceptibles de communiquer (nautisme, paysage, installations portuaires, patrimoine aquatique...)

Ainsi fait les jour, mois et an susdit

Pour extrait conforme

Monsieur Victor BERENGUEL


Président du SMADESEP